



COMPTE RENDU DE LA REUNION  
du  
CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, à la Mairie de Varambon, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etaient présents : Dominique GABASIO, Dorian DEBOURG, Mireille BESSON, Jean-Claude DURUAL, Daniel MARTIN-FERRER, Ignace DI FILIPPO, Yves MOLTON, Patrick CHAFFANEL, Henri de BOISSIEU, Christine SORNAY.

Absents excusés : Michel FLOQUET (pouvoir à Dominique GABASIO), Audrey THOME (pouvoir à Mireille BESSON), Anne CHOLVY (pouvoir à Christine SORNAY), Vincent ZWITSERS (pouvoir à Daniel MARTIN-FERRER), Elodie MELLET (pouvoir à Ignace DI FILIPPO)

Date de convocation : 03 juillet 2020

Secrétaire de séance : Mireille Besson

**OUVERTURE DE SEANCE :**

*Adoption à l'unanimité des présents du précédent compte-rendu.*

**ELECTIONS SENATORIALES :**

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner, dans chaque commune, est fixé à 3 titulaires et 3 suppléants pour Varambon. Il convient de procéder à leur élection. Neuf conseillers sont présents au moment du vote et 5 procurations ont été données.

Sont élus à l'issus du vote à la majorité absolue :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mireille Besson	Ignace Di Filippo
Daniel Martin-Ferrer	Jean-Claude Durual
Dominique Gabasio	Yves Molton

**VOTE DES BUDGET PRINCIPAL ET D'ASSAINISSEMENT :**

**Budget d'assainissement :**

Le budget de fonctionnement présenté s'élève à 58 326,77 euros, celui d'investissement à 70 488,08 euros.

Un dégrilleur va être installé à la sortie du déversoir situé sous la terrasse de l'auberge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide l'installation du dégrilleur, autorise le Maire à signer le devis et approuve le budget assainissement pour l'année 2020.

**Budget principal :**

Le budget de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 383 477,36 euros, et celui d'investissement est équilibré à 246 078,10 euros.

Parmi les travaux : aménagement du cimetière, mise aux normes des quais bus, achat d'un terrain, en cours aménagements urbains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le budget communal pour l'année 2020.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Pour cette année, Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il est à noter que la commune ne vote plus la taxe d'habitation et que l'état versera une dotation compensatrice calculée sur l'exercice N-1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le maintien des taux des taxes comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>Taux 2020</b>
<b>Taxe foncier bâti</b>	13,59 %	13,59 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	37,63 %	37,63 %

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Pour faire suite à la proposition de subventions aux associations faite au conseil municipal et après examen, le conseil se prononce comme suit (à noter que les deux conseillers Présidents d'associations ne prennent pas part au vote) :

<b>Associations</b>	<b>Votes 2020</b>
<b>CMBA</b>	200
<b>ADAPA</b>	130
<b>OCCE AIN</b>	100
<b>LES AMIS DU CCAS</b>	3 000
<b>ADMR AIN</b>	100
<b>SOU DES ECOLES</b>	100
<b>CLOWNS A L'HOPITAL</b>	100
<b>ACADEMIE DE LA DOMBES</b>	100
<b>LES RESTOS DU COEUR</b>	100
<b>TOTAL</b>	3 930

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide et approuve les montants fixés pour les subventions aux associations qui seront reportés au budget principal 2020.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Mme MUZEAU : un avancement de grade est proposé (suite à une demande du SIE AVR, autre employeur) avec une date d'effet au 1er juillet 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'avancement de grade au 01.07.2020

Service animation : dans le cadre de la réorganisation des équipes et de l'harmonisation des modes de fonctionnement sur l'ensemble des communes de la communauté de communes, la mise à disposition de l'agent d'animation, Mme Molton, au titre du périscolaire, se terminera au 31 août 2020. La communauté de communes pourra ainsi recruter ses propres agents, à savoir Mme MOLTON, au même poste.

Service administratif : comme suite à la réussite d'un concours, Mme Jouan quittera ses fonctions au poste de secrétaire de mairie au 31 août 2020 en détachement pendant 1 an avant, nous lui souhaitons, une mutation. Un recrutement est en cours avec 3 entretiens d'embauche. Un nouveau tableau des emplois permanents va être fait en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à l'embauche d'un nouvel agent administratif, fixe le nouveau tableau des emplois permanent et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à l'harmonisation des modes de fonctionnement du périscolaire avec la communauté de communes.

### **CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE :**

Jusqu'à ce jour la commune ne pouvait pas acheter sur les sites internet ou dans des enseignes autrement que par mandat administratif, ce qui n'était pas toujours possible. Parfois, des achats étaient réalisés par l'intermédiaire des amis du CCAS, pour faciliter les choses.

La Perception vient de mettre fin à cette pratique et demande à la commune de passer par une régie d'avance. C'est un mode de gestion qui permet, pour des raisons de commodité, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations de dépenses.

Un régisseur sera nommé parmi les membres du conseil.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur sera fixé à 2 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la création d'une régie d'avance et autorise le Maire à signer tous les documents.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Commission communale des impôts directs (CCID)** : suite aux dernières élections municipales, la CCID doit être renouvelée. Présidée par le maire, elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants nommés parmi les habitants de la commune. Une liste de 24 contribuables a été transmise au directeur départemental des finances publiques, qui désignera les membres.

**Mission locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain** : l'AG se tiendra au mois de septembre et Mme le Maire demande aux membres du conseil si quelqu'un souhaite suivre ce dossier. Mme CHOLVY accepte de se rendre à cette assemblée.

**SDIS** : A la suite des dernières élections municipales, le Conseil d'Administration du service départemental d'incendie doit être renouvelé. Un appel aux candidats est lancé auprès des conseillers nouvellement élus, avec une date de dépôts des candidatures entre le 14 et le 28 août 2020 pour une élection courant octobre 2020. Mme le Maire en informe le conseil. Le collège électoral est composé des maires du département.

**Rentrée scolaire 2020-2021** : comme suite à une demande de la Communauté de communes auprès des services de l'organisation scolaire de l'académie de Lyon concernant la rentrée scolaire à Varambon (jours de cours et horaires), il a été répondu comme suit :

Semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Horaires des cours : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

**Finale Cantonale de labour** : celle-ci aura lieu le samedi 22 août 2020 à Dompierre sur Veyle. La commune remettra une coupe par l'intermédiaire de Mireille BESSON.

**Communauté de Communes** : la mise en place du conseil communautaire se fera le jeudi 16 juillet 2020 à 19h30 à Jujurieux : élection du président et des vice-présidents.

**Déneigement** : dans le cadre des rendez-vous organisés par le nouveau conseil avec les différents prestataires, le maire et les adjoints ont reçu Mr TABOURET concernant la convention de prestation de services entretien des terrains communaux et du déneigement. La convention sera reconduite et un élu habitant la Madeleine doit être désigné pour l'appel à l'entreprise TABOURET, les jours de neige, vers 4 h du matin, afin de déclencher le déneigement. Mr DI FILIPPO accepte cette tâche très matinale.

### **→ Point sur les commissions qui se sont toutes réunies depuis la mise en place du conseil :**

#### **Fleurissement :**

- Augmenter le pourcentage de plantes vivaces (rosiers sur la traversée et le centre du village ?)
- A l'automne, réalisation de bouture et mis en place de plantes vivaces (faire participer les habitants)
- Plantes plus résistantes à la sécheresse pour limiter l'arrosage,
- Paillage naturel pour limiter l'entretien l'arrosage et fertiliser les sols,
- Mise en place de prairie fleurie sur les délaissés...

### **Espaces naturels :**

- Abords de la rivière : Définition de la gestion (en lien avec SR3A)
- Planning des fauches à recaler avec Monsieur Tabouret
- Entretien du parcours de santé (à organiser avec SR3A et le responsable Natura 2000 lors d'une prochaine réunion)
- Entretien des espaces publics (désherbage bio, choix du matériel à définir)
- Entretien du Jeu de Boules à repenser dans le cadre d'un aménagement plus global
- Entretien de la Voie douce (intervention de l'ACI)
- Entretien des Fossés, haies, élagage (faire un rappel aux habitants de leur devoir en matière d'élagage des haies dépassant sur la voie publique).

### **Travaux en cours :**

- Finalisation des travaux de l'entreprise Balland à la Madeleine et contrôle de conformité des réalisations traversée du village et chemin du port en lien avec Archigraph
- Mise en place de panneaux 'sens interdit' chemin du port et 'priorité à droite' vers le château d'eau à la Madeleine. Devis signé en attente de livraison
- Mise en conformité des travaux des quais bus : réception de travaux à faire

### **Travaux, créations :**

- Place Bellecour, démolition de la grange : Chiffrage de la démolition en cours.
- Finalisation de la voie douce, traversée de la rd 984 et prolongement jusqu'à l'école, (interface terrain Lemaire).
- Déplacement du panneau sortie/entrée du village (entrée sud) vers l'école. Reprendre contact avec le département maintenant que le lotissement est opérationnel
- Abords auberge : mise au norme PMR du trottoir et de la traversée, (intervention imminente), mise en œuvre d'un dégrilleur.

### **Affaires scolaires et personnel communal :**

- Réflexion sur le temps de pause méridienne et la nécessité de faire de ce temps un vrai temps de pause avec une récréation avant et après le repas pour permettre aux enfants de se défouler. Le temps du repas ne devra pas dépasser 50 mn.  
L'animatrice sera envoyée en formation en septembre pour permettre de se conformer à nos attentes.  
Une réflexion sera également engagée avec Dominique MUZEAU sur sa place pendant ce service.
- Ménage pendant les vacances : un calendrier est fait pour les jours et les horaires de ménage de Dominique MUZEAU pendant le mois de juillet et lui sera remis ainsi qu'un protocole de nettoyage. Il sera vu avec les enseignantes leurs jours de présence en juillet afin d'éviter les croisements et que le ménage puisse être fait au mieux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Yves MOLTON interpelle le conseil sur la nécessité d'intervenir à la sortie sud du village au niveau de l'école, lieu particulièrement dangereux compte tenu de la vitesse des véhicules et des personnes qui doublent à cet endroit. Il lui est rappelé que le nécessaire avait déjà été tenté en 2019 lors d'un rendez-vous sur site avec le service des routes du département et qu'une fin de non-recevoir nous avait été donnée. Comme il a été dit à la commission Travaux, un nouveau rendez-vous va bien entendu être proposé afin de réévaluer la situation, notamment avec la mise en route du lotissement « Ain habitat ».

**LA MAIRIE FERMERA EXCEPTIONNELLEMENT A 15H30  
LE VENDREDI 31 JUILLET 2020**

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME  
DU 10 AU 21 AOUT 2020**